

s e r v i c e d e s a f f a i r e s i n t e r c o m m u n a l e s
d e l a R i v i e r a

r a p p o r t d ' a c t i v i t é s 2 0 0 8



ADCV	Association de communes vaudoises
ARE	Office fédéral du développement territorial (Bundesamt für Raumentwicklung)
CGN	Compagnie générale de navigation sur le Lac Léman
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CODIR	Comité directeur
COFIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
CSU	Centre de secours et d'urgence
GT	Groupe de travail
IDHEAP	Institut de hautes études en administration publique
LADE	Loi pour l'appui au développement économique
MVT	Montreux-Vevey Tourisme
NPR	Nouvelle politique régionale
OC	Organe de coordination
OMSV	Organismes médico-sociaux vaudois
ORPC	Organisation régionale de protection civile Riviera
PDR	Plan directeur régional
RE	Romande Energie SA
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM	Société anonyme pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône Monthey
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SEPHL	Société d'équipements publics du Haut-Léman SA
UCV	Union des communes vaudoises



PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2008 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la municipalité de Vevey. Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service.
- ⇒ Activités 2008 en bref.
- ⇒ Activités 2008 par domaine thématique.

HISTORIQUE

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972. A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, chef lieu du district, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat. Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination. Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

COMPOSITION ET FINANCEMENT

Le service emploie 5 personnes, qui représentent 3,95 postes de travail en équivalent plein-temps, soit une cheffe de service (100%), deux adjoints (100% et 75%) et deux secrétaires (60%).

L'automne 2008 a été marqué par le départ de deux collaborateurs, soit une secrétaire, et un adjoint, tous deux s'orientant vers de nouveaux horizons professionnels.

Deux nouveaux collaborateurs ont donc été engagés pour les remplacer. Le poste de secrétaire a pu être repourvu au 1er novembre 2008, tandis que le poste d'adjoint le sera au 1er janvier 2009.

En 2008, les communes ont accepté de participer au financement du service à raison de Fr. 7.60 par habitant. Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- par habitant, le solde étant assumé par la commune de Vevey.

Par ailleurs, et dans la mesure du possible, le service facture aux institutions disposant d'un budget propre, les prestations effectuées à leur intention. Ceci permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit des institutions suivantes : CIEHL, Fonds intercommunaux culturel et sportif, Commission prévention Riviera et, depuis 2006, Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera.

MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

Le tableau ci-après présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

COORDINATION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PRÉVENTION	ÉQUIPEMENTS TRANSPORTS AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
- Conférence des syndics (CSD) - Conférence des municipalités Vevey-Montreux-La Tour-de-Peilz - Autres conférences des municipalités	- Association de communes Sécurité Riviera - Commission régionalisation SDIS - Organisation régionale de protection civile Riviera (ORPC) - Inspection des chantiers - Commission prévention Riviera - Action communautaire et toxicomanie (ACT)	- Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) - Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera) - Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier - Organisation hospitalière régionale	- Fonds culturel Riviera - Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera - Fonds sportif intercommunal - Convention relative à l'utilisation des installations sportives - Fonds intercommunal de sauvetage	- Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE) - Montreux-Vevey Tourisme (MVT) - Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera - Commission intercommunale de la taxe de séjour	- SIGE - SA Compost Chablais Riviera - SATOM - VMCV SA - Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG) - Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR) - Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)	- Association régionale pour l'action sociale région Riviera (RAS) - Association de soins coordonnés de la Riviera (ASCOR) - Association pour la prévention, le maintien à domicile et l'aide à la famille des districts de Vevey et de Lavaux (ASMADO)

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente

LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et / ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

Pour l'année 2008, entre les structures permanentes et les projets spécifiques, ce sont environ 100 séances qui ont été organisées. Quant aux commissions et groupes de travail dont le SAI a dû assurer la gestion pour l'année 2008, ils sont au nombre de 17. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Dans le cadre des projets spécifiques, l'accent a été mis cette année sur la pré-étude du projet d'agglomération Riviera « transports et urbanisation », qui a mobilisé une énergie / un investissement important de l'ensemble du service. En outre, le service a été amené à collaborer sur d'autres projets ponctuels, notamment la finalisation d'une convention entre l'ORPC et le SDIS Montreux - Veytaux, ainsi que l'élaboration du préavis relatif à la transaction RE - VMCV.

A titre indicatif, un décompte des heures et des séances effectuées pour les différents domaines donne les chiffres suivants : 47% pour la coordination générale et les projets spécifiques, 9% pour le domaine sécurité-prévention, 33% pour le domaine culture-sports-tourisme, 11% pour le domaine aménagement du territoire-équipements.

Par rapport aux chiffres 2007, il convient de relever l'augmentation de 32% à 47% pour la coordination générale en raison du lancement de la pré-étude sur le projet d'agglomération Riviera « transports et urbanisation » et la réduction de 27% à 11% pour le domaine aménagement du territoire-équipements en raison de l'aboutissement de la phase de planification du dossier « terrains de football ». Autre point méritant d'être souligné, l'augmentation de 15% à 33% en quatre ans pour le domaine culture, due à l'intégration régulière de nouvelles institutions, aux nombreuses demandes de soutien ponctuel, ainsi qu'aux réflexions budgétaires qui sont entreprises chaque année depuis 2006.

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail ⁽¹⁾. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 3) relatif aux collaborations intercommunales.

CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA (CSD)



Force est de constater que 2008 marque une certaine évolution tant du point de vue du fonctionnement de la CSD que de celui de la fréquence des rencontres et des sollicitations extérieures.

Les principaux éléments à relever sont les suivants :

- ⇒ 11 séances en 2008, dont 7 ordinaires.
- ⇒ Augmentation du nombre d'invités venant présenter un sujet ou une demande spécifique à la CSD (pratiquement 1 invité à chaque séance).
- ⇒ Sélection de quelques sujets à traiter parmi l'ensemble des dossiers faisant l'objet d'une information / suivi régulier.
- ⇒ Ouverture de la CSD Riviera aux syndicats du Pays-d'Enhaut, 1 représentant de ce dernier participant régulièrement aux séances.
- ⇒ Organisation de séances spécifiques Riviera / Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes.
- ⇒ Ouverture de la rencontre CSD Riviera-députés, aux syndicats et députés du Pays-d'Enhaut.

Cela étant, les principaux dossiers qui ont fait l'objet d'une information et d'un suivi régulier lors des séances ordinaires sont les suivants : Agglomération Vevey-Montreux-Riviera, UCV / ADCV et GT Energie-Transports publics. D'autres dossiers ont bien entendu été abordés aux cours de ces séances, mais dans une moindre mesure.

Par ailleurs, de nombreux thèmes ont fait l'objet d'une présentation spécifique, qui pour certains étaient assortis d'une demande de soutien financier, soit : la Nouvelle loi sur le financement des écoles de musique, la CGN, la CORAT, MVT à deux reprises, la Loi pour l'appui au développement économique (LADE) et la Nouvelle Politique Régionale (NPR), la SATOM.

Enfin, il convient de relever que la collaboration qui s'est instaurée avec M. Berdoz, préfet, se poursuit de manière positive, constructive et facilitatrice.

⁽¹⁾ Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI www.sai-riviera.ch.

INFORMATION ET COMMUNICATION



Cette année encore, le Forum des municipalités s'est déroulé en automne, autour du thème générique des questions sociales.

Par ailleurs, la rencontre « CSD-députés » a eu lieu en mai 2008. Comme en 2007, elle a été élargie aux syndicats et députés du Pays-d'Enhaut. Les sujets qui ont été abordés à cette occasion sont les suivants : Hôpital Riviera-Chablais, Police unique / initiative d'Artagnan, et la nouvelle loi sur les organismes médico-sociaux vaudois (OMSV).

Le site internet du SAI (www.sai-riviera.ch) en ligne depuis l'été 2006, reste le principal outil d'information. L'essentiel des institutions, des dossiers régionaux et projets intercommunaux y est présenté. En temps normal, le site fait l'objet de mises à jour régulières, cependant, au vu du départ de deux collaborateurs en cours d'année, il n'a pas été possible de le faire en 2008, faute de temps.

S'agissant d'informations portant sur des dossiers spécifiques, le SAI a rédigé une communication sur l'état d'avancement du projet de « terrains de football », phase de réalisation, comme prévu initialement dans le préavis régional. De plus, il a participé activement à l'organisation d'une conférence de presse et à la rédaction du communiqué y relatif, portant sur le projet de prévention « campagne régionale de prévention contre la consommation abusive d'alcool », mené sous l'égide de la commission prévention.

Enfin, le SAI a été invité à présenter à diverses reprises les expériences de la Riviera en matière de régionalisation / collaborations intercommunales, soit en février 2008 à l'IDHEAP et en octobre 2008, dans le cadre de l'Agoramobile à Renens. De plus, le SAI a été invité par le groupe des villes de l'UCV en juin 2008, afin de présenter les démarches envisagées pour le projet d'agglomération Riviera « transports et urbanisation ».

AGGLOMÉRATION RIVIERA



Ce titre générique regroupe les différents instruments mis en place par la Confédération, dans le cadre de la politique des agglomérations qu'elle a développée depuis 2001. Sont traités en particulier dans ce chapitre les « projet-modèle », « projet d'agglomération » et « projets urbains », dans lesquels la Riviera est impliquée.

Projet-modèle d'agglomération Vevey-Montreux-Riviera

Pour mémoire, la Confédération apporte un soutien technique et financier à la mise en œuvre de projets-modèles ou projets-pilotes favorisant la coopération verticale et horizontale au sein des agglomérations.

Dans ce cadre, le SAI, en accord avec la CSD, a saisi en 2002 l'opportunité de lancer un projet-modèle d'agglomération ciblé sur les aspects institutionnels (collaborations / coopérations intercommunales). Le démarrage officiel du projet correspond à la signature de la déclaration de principe, en 2003, entre la Confédération, le canton et les municipalités, fixant les obligations des parties.

Les objectifs et l'avancement du projet, depuis 2003, ont été développés / rappelés, à la fois dans les précédents rapports d'activités et sur le site internet du service (www.sai-riviera.ch). Ils ne seront, par conséquent, pas rappelés ici.

Pour rappel, en 2007, la CSD avait exprimé sa volonté, lors du séminaire de février, d'entreprendre un diagnostic et étude de faisabilité sur la fusion des 10 communes de la Riviera.

Cette volonté a été confirmée dans le cadre du Forum des municipalités, en novembre de la même année. Une telle démarche entre typiquement dans le cadre de la réflexion institutionnelle du projet-modèle d'agglomération puisqu'il s'agit d'examiner les diverses options qui s'offrent à la région. Le sujet a été repris, dès le début 2008, dans le cadre de la CSD, afin de déterminer comment y donner suite concrètement. Pour ce faire, une délégation de la CSD a été nommée afin de faire des propositions.

En final, la CSD a donné mandat à l'IDHEAP d'établir une base de cahier des charges / pré-étude, dans la perspective de déterminer l'opportunité d'aller plus loin dans cette démarche.

Projet d'agglomération Riviera « transports et urbanisation »



Le projet d'agglomération est un instrument de planification lancé par la Confédération dès 2003, ayant pour but de coordonner des thèmes transversaux tels que l'urbanisation et les transports, l'économie et le social. Dans le cadre des projets d'agglomération « transports et urbanisation », il est possible, sous réserve de diverses exigences, de bénéficier de contributions fédérales provenant du fonds d'infrastructure pour les routes nationales et le trafic d'agglomération.

Le projet d'agglomération « transports-urbanisation » se différencie du projet-modèle « agglomération Vevey-Montreux-Riviera » qui, lui, traite des aspects politiques et institutionnels des collaborations intercommunales.

Pour mémoire, les 10 conseils communaux de la Riviera ont accepté d'octroyer un montant de Fr. 100'000.– dans le cadre du budget 2008 de la CIEHL, en vue de réaliser une pré-étude pour un projet d'agglomération Riviera.

Dès lors, fin décembre 2007, la CSD a annoncé à la Confédération et au Conseil d'Etat vaudois la volonté des 10 municipalités de la Riviera de lancer un projet d'agglomération Riviera « transports et urbanisation ».

Dès le début 2008, le SAI s'est attelé au lancement de la pré-étude, soit :

- ⇒ Rédaction du cahier des charges.
- ⇒ Constitution de l'équipe de projet.
- ⇒ Examen de l'offre d'étude.
- ⇒ Séances de travail et de coordination avec les mandataires, la Confédération et le canton.

L'offre d'étude a été validée par la CSD et le mandat d'étude a été confirmé par le conseil administratif de la CIEHL en mai 2008.

Le SAI a ensuite pris les contacts nécessaires pour lancer l'étude proprement dite avec l'ensemble des partenaires concernés, en particulier les communes. Rappelons que le périmètre d'étude est défini par la Confédération sur la base de différents critères statistiques; il englobe, outre les 10 communes de la Riviera, 8 autres communes (3 dans la Basse-plaine du Rhône et 5 en Veveyse fribourgeoise).

Au début de l'été 2008, les mandataires et le SAI ont rencontré les 18 communes concernées, afin d'établir un diagnostic / état des lieux sur l'ensemble du périmètre d'étude. Une rencontre a également eu lieu avec l'ensemble des services cantonaux.

COORDINATION GÉNÉRALE

Le second semestre 2008 a porté sur l'élaboration de la pré-étude, en particulier : constats / diagnostic, potentiels du territoire et enjeux.

Les éléments ont été présentés par l'équipe de projet en octobre 2008, lors d'un atelier spécifique organisé par le SAI et ouvert à tous les partenaires soit : les représentants des municipalités et responsables techniques des communes du périmètre d'étude, les principaux services cantonaux, le représentant de la Confédération. Cet atelier a permis un certain nombre d'échanges intéressants et est appelé à se renouveler début 2009.

En outre, un montant de Fr. 150'000.- a été porté au budget 2009 de la CIEHL, en vue de la poursuite du projet d'agglomération à l'issue de la pré-étude.

Cela étant, les autorités seront appelées à se déterminer sur la suite à donner (poursuite / arrêt du projet), sur la base du rapport final de la pré-étude.

Quand bien même il s'agit d'un projet complexe, tant sur le plan du contenu que sur le plan institutionnel et de la gestion de projet, le SAI tient à relever son intérêt et sa motivation pour ce projet passionnant qui, s'il se poursuit, devrait permettre de concrétiser les options prises dans le PDR et pourrait devenir un véritable projet fédérateur pour la Riviera.

Outre le présent rapport, les conseils communaux seront tenus informés des démarches par le biais d'une communication spécifique en 2009 et portant sur les principaux résultats de cette pré-étude.

Projets urbains



Pour mémoire, les projets urbains visent à améliorer la qualité de vie dans certains quartiers, en traitant à la fois les dimensions sociales et urbanistiques. Ces projets sont soutenus par la Confédération, tant sur le plan financier que méthodologique.

Cette dernière s'est intéressée à la Riviera et a rencontré les représentants des villes de Montreux et de Vevey par le biais du SAI, fin 2007.

Suite à cette première rencontre et « prise de température », les villes se sont montrées intéressées à la démarche. La ville de Vevey ayant déjà deux projets en cours pilotés par la Direction des affaires sociales, elle les poursuit avec un petit appui de la Confédération. Quant à la commune de Montreux, elle a décidé de se lancer dans l'élaboration d'un projet urbain dans un quartier de Clarens, projet suivi conjointement par les Directions des services sociaux et de l'urbanisme.

POLICE RIVIERA

Suite à l'entrée en vigueur de l'association de communes « Sécurité Riviera » le 1^{er} janvier 2007, les missions et tâches du SAI en relation avec le dossier Police Riviera ont pris fin, à cette date.

RÉGIONALISATION SDIS



Le SAI a été chargé en 2001 de relancer le processus de régionalisation sur la base du projet cantonal SDIS Evolution. Les réflexions et les travaux y relatifs sont assurés par un groupe technique, l'organe de coordination (OC), formé des commandants des 4 plates-formes et du SAI, suivi par un comité de pilotage mixte (technique et politique), le COPIL.

Pour rappel, les conventions de collaboration et les règlements SDIS ont été adoptés par les conseils communaux, fin 2005, pour les plates-formes du Pèlerin (cercle de Corsier), Riviera (Vevey / La Tour-de-Peilz) et de Montreux-Veytaux, à l'exception de celle des Pléiades (Blonay / St-Légier-La Chiésaz), suite au dépôt d'amendements par le conseil communal de Blonay.

En 2008, ni le COPIL ni l'OC ne se sont réunis.

Plusieurs facteurs en sont la cause, en particulier, la priorité politique accordée au projet d'agglomération Riviera « transports et urbanisation » pour lequel le SAI s'est beaucoup impliqué, la situation du service en fin d'année (sous-effectifs) et le fait que les organes de pilotage technique et politique des SDIS n'ont pas sollicité le SAI en cours d'année. Cela étant, cette année a permis aux plates-formes de se stabiliser dans leur fonctionnement, avant d'envisager une évolution future.

PLATE-FORME « SÉCURITÉ RIVIERA »

Pour mémoire, l'objectif de cette plate-forme est de réunir, à terme, la police, les SDIS et l'ORPC dans une même structure.

Plusieurs étapes ont déjà été franchies :

- ⇒ Fin 2005, adoption du règlement SDIS et des conventions de 3 plates-formes sur 4 (à l'exception de celle des Pléiades) par les conseils communaux et approbation par le canton en 2006.
- ⇒ Début 2007, entrée en vigueur de l'association de communes « Sécurité Riviera » qui intègre Police Riviera et les CSU.

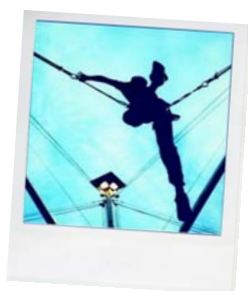
S E C U R I T E / P R E V E N T I O N

Pour l'année 2008, et comme déjà mentionné dans le chapitre précédent « régionalisation SDIS », la priorité politique s'est portée sur les questions d'agglomération.

Le SAI a cependant pu apporter son appui à la finalisation de la convention ORPC / SDIS Montreux-Veytaux au printemps 2008.

D'autre part, compte-tenu des réflexions menées dans le cadre de la réforme cantonale « Agile » portant sur la protection civile, le SAI a été sollicité par l'ORPC Riviera en automne 2008, afin d'évaluer les modalités d'un rapprochement entre la Riviera et le Pays-d'Enhaut d'un point de vue institutionnel. Le SAI a rédigé une note de synthèse, présentant brièvement les principales pistes possibles à l'attention du CODIR de l'ORPC Riviera. Le travail devrait se poursuivre en 2009 et 2010, notamment dans l'optique du développement de la plate-forme Sécurité-Riviera.

COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA



Le SAI assure le secrétariat, la gestion et la coordination de cette commission.

La commission prévention s'est réunie à 3 reprises en 2008.

Les principaux projets soutenus en cours d'année sont les suivants :

- ⇒ Suite de la « Campagne de prévention contre la consommation abusive d'alcool » mise en place à l'échelle de la Riviera.
- ⇒ Suite du projet « Prévention des incivilités et notions de respect », développé par les Etablissements primaires de Vevey.
- ⇒ Projets d'Appartenances / Espace Femmes Riviera : « Hygiène de vie : le rôle de l'activité physique » - « Santé et prévention ».
- ⇒ Projet « Théâtre Forum Caméléon : Prévention dépendances » mené par l'Etablissement secondaire de Montreux-Est.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

CIEHL



En 2008, le conseil administratif de la CIEHL s'est principalement penché sur la question de la poursuite du financement du projet d'agglomération « transports et urbanisation », ceci afin d'assurer une suite à l'issue de la pré-étude prévue au printemps 2009.

A cet égard, le SAI s'est essentiellement consacré à la rédaction du préavis pour le budget 2009, en rappelant le cadre général de ce type de projet, en explicitant les démarches effectuées dans le cadre de la pré-étude et les conditions relatives à sa poursuite.

Suite à l'acceptation des 10 municipalités et d'un préavis positif de la commission intercommunale de gestion, les 10 conseils communaux ont adopté le budget 2009 fin 2008.

Comme à l'accoutumée, le service a assuré le secrétariat de la CIEHL et participé aux séances de la commission intercommunale de gestion consacrées aux comptes 2007 et au budget 2009.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CORAT RIVIERA



Le SAI a assuré l'organisation et le suivi des séances de la CORAT plénière, ainsi que des groupes de travail spécifiques.

Cependant, les activités du service pour la CORAT ont été nettement moindres qu'en 2007, du fait de l'acceptation du préavis régional portant sur le dossier « terrains de football » fin 2007.

Le service a donc exercé un suivi et une coordination minimale durant cette première phase de réalisation des terrains de football, et ce, en vue d'assurer l'information auprès des municipalités et des conseils communaux comme prévu dans le cadre du préavis régional.

En outre, le SAI a contacté périodiquement le service de la mobilité, afin d'assurer un certain suivi du projet d'extension de la communauté tarifaire Mobilis, piloté par le canton et suivi dans le cadre du GT Transports de la CORAT.

EQUIPEMENTS / TRANSPORTS / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Si le SAI a transmis les informations y relatives aux municipalités, aucune séance n'a été agendée en 2008 pour ce groupe de travail, le canton estimant qu'il n'y avait à ce stade pas d'éléments concrets suffisants qui justifieraient une présentation au GT Transports.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

SEPHL

Pour mémoire, les terrains, propriété de la SEPHL, ont été vendus à l'Etat de Vaud en 2004 et décision a été prise de liquider la société. C'est lors de la dernière assemblée générale ordinaire des actionnaires, en mai 2006, que la liquidation fut effectuée. La radiation définitive au registre du commerce s'est faite le 12 décembre 2007.

FONDS CULTUREL RIVIERA



Rappelons que la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les 10 conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Les organes du fonds sont le conseil administratif, composé de délégués des 10 municipalités, le bureau exécutif, choisi parmi les membres du conseil administratif et la commission intercommunale de gestion, composée de délégués choisis par chacun des 10 conseils communaux parmi ses membres.

Le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds et, dans ce cadre, il prépare et assure le suivi des séances du conseil administratif et du bureau exécutif. Il assure la gestion financière du fonds et entretient des contacts réguliers avec les institutions bénéficiaires du fonds. Le SAI effectue également un premier examen des demandes de soutien et d'intégration au fonds; à cet effet, il rédige les préavis y relatifs à l'intention du bureau exécutif.

Les tâches auxquelles le SAI s'est consacré durant l'année 2008 sont principalement l'élaboration du budget 2009, ainsi que l'analyse des demandes de soutien ponctuel et la rédaction des préavis y relatifs. Sur les 13 demandes de soutien ponctuel reçues en cours d'année, 8 ont été acceptées, soit : Chœur mixte de Corseaux, Compagnie Prototype Status, Festival de La Tour en Scène, Compagnie Méli-Mélo, Compagnie les Exilés / Théâtre des Trois-Quarts, Compagnie Reminox's, Compagnie ADN Dialect, Semaine Internationale de Piano.

Les heures consacrées par le SAI à la gestion du Fonds ne cessent d'augmenter, ce qui n'est guère étonnant si l'on considère que le nombre d'institutions subventionnées a pratiquement doublé depuis la création du Fonds en 2003.

Un rapport spécifique est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.

CONSERVATOIRE

En parallèle à la fusion des conservatoires de Montreux et Vevey, intervenue au 1^{er} janvier 2002, les communes de la Riviera se sont engagées à soutenir financièrement le nouveau conservatoire unique aux termes d'une convention signée fin 2001 avec la Fondation du Conservatoire de Musique et Ecole de Jazz Montreux-Vevey-Riviera. Selon cette convention, les communes participent au financement du conservatoire selon une clé déterminée pour 50% par le nombre d'habitants et pour 50% par le nombre d'élèves de chacune d'elles.

Après avoir participé à l'élaboration de la convention en 2001, le SAI s'occupe depuis 2002 de la facturation et du suivi financier pour les communes de la Riviera.

FONDS SPORTIF



L'assemblée annuelle du Fonds intercommunal de soutien aux sociétés sportives s'occupant de la formation des jeunes a eu lieu début juillet 2008 pour l'adoption des comptes 2007 et l'attribution des subventions 2008.

Compte tenu de l'augmentation du nombre de bénéficiaires de 9,8 % entre 2007 et 2008, l'assemblée générale a décidé d'augmenter la contribution des communes pour 2008 à Fr. 6.20 par habitant.

Le mode de subventionnement retenu dès 2005 a été maintenu, soit une somme identique pour tous les jeunes bénéficiaires, sans distinction de classe d'âge.

FONDS INTERCOMMUNAL DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUVELLEMENT D'UNITÉS DE SAUVETAGE



Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté à raison de Fr. 0.50 par habitant par année, par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

En l'absence de demande à traiter, l'assemblée générale ne s'est pas réunie formellement en 2008, cependant les membres ont été consultés par écrit sur les comptes 2007 et le budget 2008 qui ont été adoptés.

FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA



Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Veytaux et Montreux en 2006 et est devenue la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de ladite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le conseil de fondation.

Le conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité.

La fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et un montant forfaitaire octroyé par la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, suivi des dossiers, etc.).

En 2008, le conseil s'est réuni en juin pour l'adoption des comptes et du rapport 2007, ainsi que pour traiter une demande de soutien financier portant sur la rénovation du bateau le « Vevey » de la CGN.

Cette demande de soutien sortant du cadre usuel des demandes, le SAI a rédigé une note ayant pour but de vérifier la possibilité d'un soutien dans le cadre de la présente fondation. Le conseil de fondation a décidé de soutenir ce projet en 2008.

MONTREUX-VEVEY TOURISME (MVT)

Rappel qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, et ce, pour la période s'étendant jusqu'en 2005-2006.

Pour la période 2006-2008, la subvention accordée à MVT par les communes de la Riviera a été reconduite et augmentée.

Pour la période 2009-2011, MVT a présenté une nouvelle demande de reconduction et d'augmentation courant 2008. En fonction du montant, certaines municipalités l'ont intégré directement dans leur budget, alors que d'autres présenteront un préavis spécifique début 2009.



CONCLUSION

De l'année 2008, retenons quelques éléments importants :

- ⇒ la première phase de réalisation des terrains de football s'est effectuée selon le programme prévu dans le préavis adopté en 2007.
- ⇒ le rachat des VCMV par les communes de la Riviera, accepté par les conseils communaux en juin 2008, a mis un point final à une dizaine d'années de négociations entre Romande Energie SA et les communes.
- ⇒ le projet d'agglomération transports-urbanisation démarré concrètement en mai 2008 devrait permettre de développer un réel projet de territoire répondant aux enjeux actuels et futurs en termes de mobilité et de maîtrise de l'urbanisation. Le chemin est encore long pour faire aboutir ce projet et le présenter à la Confédération; des moyens humains et financiers, mais et surtout une volonté politique forte seront donc nécessaires.

En lien avec les éléments mentionnés ci-dessus, et comme de coutume, nous souhaitons remercier les municipalités, et en particulier la Conférence des syndicats, pour la confiance témoignée, les techniciens (professionnels ou miliciens) qui ont œuvré dans les différents groupes de travail, les greffes et les secrétaires municipaux qui assurent un relais efficace et permanent, enfin les conseillers communaux qui ont participé aux différentes séances d'information régionale et aux commissions intercommunales.

Enfin, mes remerciements vont également à toute l'équipe du SAI et en particulier à Mesdames Chappuis et Meyer de Stadelhofen qui m'ont épaulées avec dynamisme, bonne humeur et professionnalisme, notamment en ce dernier trimestre 2008 où les effectifs du SAI étaient fortement réduits.

Colette Rossier
Cheffe du service

Vevey, le 13 mai 2009

